



Démarches à suivre pour une procédure d'abandon

Par **Marine**, le **22/10/2008** à **18:50**

Bonjour,

Mes parents sont divorcés, je suis sous la garde de ma mère. Mon père doit donc me payer une pension alimentaire; or il ne la paie rarement (3 à 4 fois par an environ ça dépend des années).

Mon père biologique ne m'a pas donné de contact de mars 2000 à juillet 2007. C'est moi qui l'est recontacté après plusieurs jours de recherche.

Aujourd'hui je ne veux plus le voir car il me fait trop de mal psychologiquement. Je sais qu'il a d'énormes dettes et qu'elles vont certainement les suivre jusqu'à sa mort. Cette année je n'ai ressue que 250 € pour l'année 2008 (il reste encore trois mois mais c'est mal parti pour qu'il me les paie), je galère car je suis étudiante.

Plus tard, je ne veux pas à avoir à payer sa maison de retraite, enfin je ne veux pas assumer mon père biologique quand il en aura besoin.

Quel démarche dois-je faire?

Merci de me répondre

Cordialement.

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **21:20**

bonjour Marine,

vous êtes très touchante, et votre histoire est véritablement désolante.

Pour vous protéger, vous devez dès aujourd'hui conserver tous les documents qui permettent

de justifier de ce que votre père n'a pas respecté ses obligations à votre égard (défaut de paiement de pension alimentaire, absence de tout contact, etc...)

En l'état actuel du droit, ce n'est qu'en raison du non respect de ses obligations alimentaires à votre égard que vous pouvez être dispensée de votre propre obligation alimentaire envers votre père.

pour ce qui est des dettes, n'acceptez pas sa succession après sa mort, sauf sous bénéfice d'inventaire (s'il y a plus d'actif que de dettes)

Bon courage.